

Réunion de commission Route

30 Septembre 2017 à Tomblaine, 14 h00

Membres Présents :

Patrick Paris, Eric Delcourt, Maxime Kraemer, Laurent Rouxel, Jean Gamel, Alain Ghiloni, Francis Buchwalter, Philippe Lambert, Olivier Schnell.

Membres Excusés :

Jean-Claude Claudel, Jean-Luc Richard, Yannick Guezennec, Thierry Bergeret, Geoffrey Corniau, Pascal Lance, Didier Gaudrier, Catherine Bardin.

Invité : CTS Julien Xiberras

Ordre du jour :

1. Classement par points 2018
2. Classification Pass-cyclisme FFC
3. Demande de rétrogradation
4. Demande de date, Gestion des conflits
5. Championnats Régionaux
6. Equipe Technique Régionale

1. **Classement par points 2018**

Patrick Paris informe qu'il a pris la Présidence de la commission route à la place de Jean-Claude CLAUDEL. Il précise qu'il ignorait l'existence d'une sous-commission en charge de la classification des points. Celle-ci a été établie à la demande de Jean-Claude CLAUDEL par le secrétaire général et le secrétaire général adjoint dans les meilleurs délais et ceci sans l'aide de la sous-commission. Il souhaite ce jour apporter toutes les modifications nécessaires à la révision de ce classement avec l'apport des membres de la commission.

Il explique le modèle de calcul de la classification aux membres et précise que le classement est établi sur la fourchette basse applicable suivant le règlement fédéral. Une nouvelle classification sera faite suite aux diverses réclamations et erreurs constatées dans le premier classement diffusé. La commission décide en outre de fixer le barème à 6 points FFC au maximum pour une demande de rétrogradation.

Par ailleurs et sur proposition du Président, la commission approuve le strict respect de la réglementation fédérale pour tout cas nécessitant une prise de décision.

Antenne de Reims

13, place Louis Demaison
BP 510 - 51682 Reims cedex
Tél. 03 26 85 51 86
E-mail : ffcgrandest.reims@orange.fr

Siège social

Maison Régionale des Sports
13, rue Jean Moulin - 54510 Tomblaine
Tél. 03 83 18 87 59
E-mail : ffcgrandest.comite@orange.fr

Antenne de Strasbourg

4, rue Jean Mentelin
BP 95028 - 67035 Strasbourg cedex 2
Tél. 03 88 26 94 45
E-mail : ffcgrandest.strasbourg@orange.fr

2. Classification Pass-cyclisme FFC

Afin de compléter la classification des coureurs, il y a lieu de connaître la liste des pass-cyclisme qui sont montés en cours de saison.

Le classement sera actualisé et validé par la secrétaire administrative en charge de la saisie des classements et du suivi des places et points obtenus. L'utilisation de l'outil de gestion informatique pour l'établissement des montées-descentes sera privilégiée. A charge des référents de vérifier en cours de saison des résultats obtenus par les coureurs.

En outre la commission décide d'appliquer les règlements suivants :

- Pass-cyclisme D1 \Rightarrow 3^{ème} catégorie : 2 victoires ou 1 victoire et 12 points.
- Pass-cyclisme D1 \Rightarrow 3^{ème} catégorie avec 15 points minimum (sans victoire, à l'issue de la saison)
- Pass-cyclisme D2, D3, D4 avec 1 victoire dans la catégorie \Rightarrow accession à l'échelon supérieur ou 12 points.
- Les juniors 2 année qui souhaitent prendre une catégorie Pass-cyclisme ne doivent pas avoir plus de 190 points FFC.
- la commission souhaite rappeler la règle pour les classements des épreuves Pass-cyclisme :
1 départ -> établissement d'un seul classement, 2 départs -> établissement de deux classements.
Il ne faut ressortir les D3 D4 si nous avons qu'un seul départ (cas des critères).

Des référents par ancien comité sont désignés pour la gestion des Pass-cyclisme. Jean-Luc Richard et Jean Gamel pour l'Alsace, Laurent Rouxel pour la Lorraine, Patrick Paris et Damien Boy pour la Champagne-Ardenne.

Pour les autres cas particuliers la réglementation fédérale s'impose.

3. Demande de rétrogradation

Cas des séniors de catégorie 1 ou 2 ou 3 qui formulent une demande de rétrogradation : la commission propose de créer une sous-commission en charge de la gestion des rétrogradations. Alsace : Jean-Luc Richard et Olivier Schnell, Lorraine : Laurent Rouxel, Champagne-Ardenne, Patrick Paris et Damien Bois. Les demandes sont envoyés au Président de la commission route et secrétaire Général Patrick Paris qui se charge de faire la demande aux personnes référentes pour avis et communication de la décision à l'intéressé.

4. Demande de date, Gestion des conflits

Validation des demandes de date pour l'élaboration du calendrier régional au plus tard le 10/11/2017 pour validation le 15/12/2017.

Les critères de validation des dates sont les suivantes : Historique de l'épreuve, accusé de réception au comité régional dans les temps impartis.

Les responsables du calendrier : Maxime Kraemer, Thierry Bergeret et Patrick Paris.

Antenne de Reims

13, place Louis Demaison
BP 510 - 51682 Reims cedex
Tél. 03 26 85 51 86
E-mail : ffcgrandest.reims@orange.fr

Siège social

Maison Régionale des Sports
13, rue Jean Moulin - 54510 Tomblaine
Tél. 03 83 18 87 59
E-mail : ffcgrandest.comite@orange.fr

Antenne de Strasbourg

4, rue Jean Mentelin
BP 95028 - 67035 Strasbourg cedex 2
Tél. 03 88 26 94 45
E-mail : ffcgrandest.strasbourg@orange.fr

5. Championnats Régionaux

Afin d'augmenter la participation des coureurs lors des championnats régionaux de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, la commission décide de proposer la création d'un titre pour les 2^{ème} catégorie.

Demande d'attribuer 1 maillot par catégorie sportive en 1^{ère} catégorie, en 2^{ème} catégorie, et en Espoirs.

La commission approuve la répartition suivante pour l'organisation des championnats régionaux ; Séniors 1^{ère} et 2^{ème} catégorie départ commun, Séniors 3 sans juniors. Organisation le premier week-end de juin.

Championnat de l'avenir : proposition de date au 15 juillet 2018. La commission propose de faire les championnats régionaux de contre la montre la veille du championnat de l'avenir ainsi que pour les séniors.

Pas de championnat Pass-cyclisme en 2018, intégré dans le championnat Master.

La commission approuve le port de maillot de champion départemental lors des épreuves régionales.

Catégories cadets : confirmation de l'interdiction pour les coureurs cadets de courir avec les Pass-cyclisme pour des raisons d'assurance.

6. Equipe Technique Régionale

Présentation par le CTR des grandes lignes du fonctionnement. L'Equipe Technique Régionale est composée de techniciens diplômés nommés par le CTR. Dans la mesure du possible ces personnes sont différentes de celles qui composent les commissions (pas de juge et partie).

L'ETR met en œuvre un plan d'actions correspondant aux choix des commissions. L'objectif est que l'ETR puisse se concentrer sur l'aspect technique (entraînement, performance...). En cas de besoin elle peut faire remonter des préconisations aux commissions via le CTR.

Le Président de la commission route

Secrétaire Général

Patrick PARIS

Le secrétaire Général adjoint

Secrétaire de séance

Olivier SCHNELL

Antenne de Reims

13, place Louis Demaison
BP 510 - 51682 Reims cedex
Tél. 03 26 85 51 86
E-mail : ffcgrandest.reims@orange.fr

Siège social

Maison Régionale des Sports
13, rue Jean Moulin - 54510 Tomblaine
Tél. 03 83 18 87 59
E-mail : ffcgrandest.comite@orange.fr

Antenne de Strasbourg

4, rue Jean Mentelin
BP 95028 - 67035 Strasbourg cedex 2
Tél. 03 88 26 94 45
E-mail : ffcgrandest.strasbourg@orange.fr